

# CHAPITRE 1

## TRAVAIL SUR TEXTE

### Entraînement 1 : la lecture réinventée

---

#### Liseuses : la lecture réinventée

Par Anne Chemin, *Le Monde*, 10/12/2011

Elle a longtemps hésité mais elle a fini par succomber à la tentation : pour son anniversaire, Sylvie Sagnes, qui tient un blog littéraire, s'est offert une liseuse électronique. « Elle n'est pas fun, elle n'est pas jolie mais c'est un vrai livre ! s'enthousiasme cette femme de 44 ans qui lit plusieurs ouvrages par semaine. Elle est légère, le confort de lecture est total, et au bout de quelques pages, on oublie complètement l'appareil. J'habite en banlieue, je passe beaucoup de temps dans le train et je peux me balader avec une bibliothèque en poche : des contes de Dickens si j'ai dix minutes devant moi, ou un gros Stephen King en anglais que je lis en consultant le dictionnaire électronique intégré. »

Sylvie Sagnes est une pionnière, mais après Noël elle se sentira sans doute moins seule : si l'on en croit les experts, la liseuse pourrait devenir « le » cadeau électronique des fêtes de fin d'année. L'institut GfK, qui recensait à peine 30 000 achats de liseuses en France en 2010, estime qu'ils pourraient, cette année, frôler les 100 000 achats. À l'approche de Noël, les fabricants semblent s'être donné le mot : la plus grande librairie en ligne du monde, Amazon, a lancé son Kindle en français, Bookeen son Cybook Odyssey, et la Fnac son Kobo. « Le marché va exploser », prédit le directeur de Virgin, Jean-Louis Raynard. « Quand Amazon débarque dans un pays, il y a un avant et un après », ajoute un porte-parole de Bookeen.

Pour ses premiers pas en France, Amazon a opté pour une liseuse dernière génération à 99 euros. **Le Kindle tient dans la poche, il pèse à peine 170 grammes et il peut contenir 1 400 ouvrages.** « Cet appareil n'est pas un gadget, il est fait pour lire des textes dans la durée », précise le directeur général France, Xavier Garambois. **Sur le site d'Amazon, le lecteur peut télécharger 45 000 titres en français, 900 000 en anglais. Les nouveautés coûtent environ 20 % de moins qu'un livre en papier mais les classiques, qui sont libres de droit, sont plus intéressants encore : les œuvres complètes de Victor Hugo valent 2,99 euros et les 20 volumes des Rougon-Macquart, de Zola, 1,99 euro. Les Fleurs du mal, les Fables de La Fontaine ou Le Rouge et le Noir sont même gratuits.**

Pour assurer l'illusion d'une lecture traditionnelle, Amazon a déployé des trésors d'imagination. Grâce à l'encre électronique, la page du Kindle ressemble à s'y méprendre à une page en papier : même format, même fond blanc, même absence de reflets. Le Kindle n'est pas un écran d'ordinateur rétroéclairé dont la lumière fatigue les yeux : comme un livre, il peut se lire en plein soleil ; comme un livre, il doit être approché d'une lampe

lorsque la nuit tombe. Pour éviter toute analogie avec un écran d'ordinateur, Amazon a doté son Kindle d'une large autonomie : au rythme d'une demi-heure de lecture par jour, la liseuse peut tenir un mois – l'équivalent de longues vacances d'été où le chargeur est malencontreusement resté à la maison.

Amazon a tout fait pour que les utilisateurs du Kindle retrouvent les petits plaisirs de la lecture papier. Vous cornez les pages que vous aimez ? Si vous le souhaitez, le Kindle dessine un petit triangle en haut à droite de la page électronique. Vous aimez surligner des passages et ajouter des notes ? Il peut tracer un trait et vous proposer un clavier pour rédiger quelques mots dans la marge. Vous placez un marque-page, le soir, avant de vous endormir ? Le lendemain, le Kindle s'ouvre à la dernière page lue. L'allure du livre papier est ainsi respectée : même couverture, même typographie, même mise en page, même quatrième pour clore la lecture – ou, parfois, la commencer.

À ces plaisirs hérités du livre papier, la plupart des liseuses ajoutent des agréments qui relèvent, cette fois, du monde de l'électronique. Les presbytes peuvent grossir les caractères ou modifier la police, les esthètes inventer des mises en page en jouant sur les blancs ou la taille des interlignes. La recherche par mot-clé – quand a-t-on parlé de ce personnage pour la dernière fois ? – et le recours au dictionnaire électronique intégré sont rapides, le téléchargement aussi : une requête par genre ou par auteur sur le site de la boutique, et vous recevez votre livre en moins de soixante secondes.

Malgré ces atouts, cet appareil qui promet de révolutionner le monde de la lecture fait le désespoir de tous ceux qui regrettent déjà le « petit tas de feuilles sèches » dont parlait Jean-Paul Sartre. « J'aime l'idée que chaque livre est unique et que tous les livres ne sont pas uniformisés dans un même support, explique au *Point* l'écrivain Frédéric Beigbeder. *NovöVision*, d'Yves Adrien, n'a pas la même odeur que *Splendeurs et misères des courtisanes*, de Balzac. Un livre donne un plaisir sensuel : c'est tactile, les pages ont un parfum. Alors qu'un écran ne sent que le métal, le verre et le plastique. Moi, je préfère que les gens aillent dans une librairie fureter, traîner, feuilleter, humer, palabrer au lieu de cliquer, zapper, chatter, bloguer... »

#### QUESTION 1

- Après avoir donné les idées principales du texte, vous dégagerez la problématique d'après ce contexte.

#### QUESTION 2

- Vous commenterez le passage en caractères gras et vous donnerez votre avis sur cette évolution

#### QUESTION 3

- La liseuse et les ebook qui mêlent sons, textes, jeux interactifs, vont dit-on révolutionner le monde de la lecture. Vous expliquerez dans un développement structuré pourquoi et comment le livre papier peut cohabiter avec l'aire numérique (trentaine de lignes).

## Entraînement 2 : le droit à la déconnexion

---

### Vers un « droit à la déconnexion » au travail

Un rapport sur les effets sociaux du numérique est remis au gouvernement par le directeur général adjoint d'Orange, Bruno Mettling

La réforme du droit du travail intégrera des mesures destinées à encadrer « la transformation numérique de notre économie ». Manuel Valls l'a dit, le 9 septembre, quelques instants après s'être vu remettre le rapport de l'ex-directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, qui encourage le développement de la négociation collective pour élaborer les normes sociales.

Le Premier ministre considère que le développement des technologies digitales dans le monde de l'entreprise a des « impacts sociaux sur la vie au travail qui seront de plus en plus lourds ». Dès lors, il convient d'agir. Le sujet sera probablement abordé lors de la conférence sociale du 19 octobre. Des dispositions devraient également être inscrites dans le projet de loi que Myriam El Khomri présentera, fin 2015 ou début 2016, afin d'accorder plus de place aux accords de branche et d'entreprise dans « notre système de relations professionnelles ».

Pour nourrir sa réflexion, la ministre du Travail dispose d'un rapport supplémentaire, rendu mardi 15 septembre par Bruno Mettling, directeur général adjoint d'Orange, chargé des ressources humaines. Il dresse un état des lieux, très documenté et parfois éloquent, sur les effets du numérique dans les relations de travail. Il formule aussi trente-six préconisations, en suivant une approche qui se veut équilibrée.

« Le numérique est d'abord une opportunité pour penser différemment l'organisation du travail, le fonctionnement de l'entreprise au quotidien, confie M. Mettling au *Monde*. Mais il peut aussi être porteur de risques pour la santé des salariés, qu'il convient d'anticiper. Il ne faut pas que ça serve de prétexte pour mettre à bas le Code du travail. »

La numérisation de l'économie a pris une ampleur spectaculaire. Aujourd'hui, 90 % des cadres disposent d'un micro-ordinateur sur leur lieu de travail. Et le nombre de smartphones a été multiplié par six depuis 2008.

Or, selon M. Mettling, l'utilisation de tels équipements conduit parfois à une « surcharge informationnelle et communicationnelle » qui peut se révéler « contre-productive » en faisant intrusion dans la vie privée des salariés. Cette « infobésité » engendre, dans certains cas, du stress, « un sentiment de fatigue » et « pose en creux la question des risques psychosociaux ». Réguler l'usage de ces outils constitue donc une question « centrale, notamment pour les cadres ».

C'est pourquoi le dirigeant d'Orange propose d'instaurer « un droit à la déconnexion professionnelle qui doit se généraliser par négociation d'entreprise ». « Pour être effectif, ajoute-t-il, il doit s'accompagner d'un devoir de déconnexion dont le respect incombe d'abord à chacun d'entre nous, mais aussi à l'entreprise. Il revient, en effet, à celle-

ci de former ses collaborateurs au bon usage des outils digitaux. Les dirigeants doivent également se montrer exemplaires. »

Le rapport ne fixe pas de solutions clés en main, mais cite plusieurs exemples : ainsi, Volkswagen a lancé un « dispositif de mise en veille des serveurs », entre 18h15 et 7 heures du matin, pour les smartphones professionnels ; de son côté, la société d'e-commerce Price Minister a mis en place une demi-journée par mois sans courriels, afin de privilégier les échanges oraux entre salariés.

Autre tendance lourde qu'il convient d'encadrer, aux yeux de M. Mettling : « la multiplication de l'emploi hors salariat » induite par le modèle économique du numérique. Le rapport ne mentionne pas le nom d'UberPop, mais il est clair que le dirigeant d'Orange pense – entre autres – au service pour téléphone mobile qui permet à n'importe quel particulier de devenir chauffeur occasionnel sans être assujéti aux obligations qui pèsent sur les conducteurs de taxi (cotisations, achat d'une licence, etc.).

« Le numérique favorise l'avènement de nouvelles formes d'emploi qui permettent dans bien des cas de retrouver une activité, estime M. Mettling. Mais elles comportent aussi des risques pour notre modèle social. Il faut donc qu'elles contribuent au financement de notre système de protection sociale et que les personnes concernées puissent y avoir accès. » Pour ce faire, il convient d'engager « une étude *ad hoc* autour de différents scénarios à construire ».

Quant à la législation sur le temps de travail, M. Mettling constate que le « forfait jours » est « la réponse la plus adaptée aux salariés autonomes du numérique ». Mais ce dispositif, qui prévoit que certaines catégories de personnel ont un certain nombre de jours à effectuer dans l'année (et non pas d'heures), n'est pas sécurisé sur le plan juridique : à plusieurs reprises, la justice a annulé des accords qui l'instituaient dans certaines branches, notamment au motif que les obligations sur les temps de repos n'étaient pas respectées. M. Mettling invite les pouvoirs publics à légiférer pour que soient précisées les règles à suivre par les employeurs et prise en compte la « charge de travail ».

Autre préconisation qui, elle, risque de faire grincer des dents : les salariés du numérique soumis au forfait-jour devraient pouvoir déroger aux dispositions sur les repos (onze heures consécutives par jour et trente-cinq heures consécutives par semaine, au minimum). Ainsi, ils feraient face aux « coups de bourre » ponctuels sans que la responsabilité de l'entreprise soit susceptible d'être mise en jeu.

## QUESTION 1

Synthétisez le texte en 3 points distincts.

## QUESTION 2

Analysez et classez les différentes conséquences massives de l'utilisation d'objets numériques au travail à la lueur de votre compréhension du contexte social.

### QUESTION 3 :

« Vie privée, vie professionnelle, comment conserver ces 2 espaces ». Faire un exposé structuré argumenté avec des exemples.

*3 points de présentation orthographe vocabulaire.*

## Entraînement 3 : des psys pour salariés pressés

---

### Des « psys » pour salariés stressés

Par Martine Laronche, *Le Monde*, 19/02/2009

Fausse bonne idée ? La mise en place de « tickets psy » visant à soulager le mal-être ou la souffrance des salariés au travail fait **polémique**. Commercialisés par ASP Entreprises, une société de conseil spécialisée « dans le développement des conditions de qualité de vie au travail », des carnets de tickets sont distribués aux salariés par le médecin du travail, soit que ce dernier les leur propose, soit qu'ils en fassent la demande. Ces carnets leur donnent droit gratuitement à 5 ou 10 consultations chez un praticien sélectionné par ASP Entreprises. La démarche est couverte par le secret médical.

La société, installée à Suresnes (Hauts-de-Seine), annonce à ce jour un réseau d'une centaine de professionnels – 80 % de psychologues, 18 % de psychothérapeutes et 2 % de psychiatres –, mais elle compte bien étoffer son offre. « Nous avons lancé ce service il y a deux ans à la demande de deux sociétés clientes qui nous ont demandé des solutions pour assurer un soutien psychologique de salariés », explique Valentine Burzynski, directrice générale d'ASP. À ce jour, le dispositif est commercialisé dans une dizaine d'entreprises. Tous les secteurs seraient concernés, des convoyeurs de fonds aux banques.

Pour accéder à un **thérapeute**, les salariés doivent passer par ASP, qui leur fournit un ou plusieurs noms en fonction de leur domicile ou lieu de travail. « Cette démarche est anonyme, poursuit la directrice générale. On ne demande pas son nom au salarié qui souhaite entrer en contact avec un praticien. Et nous signons une convention avec les entreprises clientes pour ne donner aucune information sur la nature des appels .»

La souffrance psychique au travail peut se manifester sous différentes formes : stress, syndrome anxio-dépressif, ulcères, problèmes de sommeil, **troubles psychosomatiques** comme le mal de dos. Elle peut conduire à l'alcoolisme, voire au suicide. Elle peut être générée par l'entreprise (organisation du travail, objectifs irréalistes, harcèlement...) ou provenir de problèmes personnels amplifiés par les contraintes professionnelles.

Face à cette souffrance, les employeurs ont des obligations. Selon le code du travail, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé « physique et mentale » de leurs salariés par des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation et la mise en place d'une organisation adaptée. Plus récemment, un accord national interprofessionnel sur le stress au travail a été signé, en novembre 2008, par les partenaires sociaux.

Mesure individuelle, le ticket psy risque-t-il de dédouaner l'entreprise de ses responsabilités à bon compte ? C'est ce que craignent plusieurs organisations professionnelles. « Il ne faudrait pas que ce dispositif exonère un milieu professionnel qui serait pathogène, considère Gérard Guingouain, président de la Société française de psychologie (SFP). En l'état actuel, nous ne pouvons qu'émettre des réserves. » Pour Gilles Arnaud, du Syndicat national des professionnels de la santé au travail, « en cas de **risques psychosociaux**, l'entreprise doit d'abord en faire une évaluation, puis mettre en place un plan de prévention ». Rien ne l'empêche ensuite, si elle veut aller plus loin, de s'occuper des cas individuels.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins estime quant à lui, que ce dispositif, contraire « au libre choix des praticiens » par les patients, n'est pas exempt de dérives. « Si on détecte quelqu'un qui a des difficultés, va-t-on exercer des pressions pour qu'il consulte ? s'interroge Piernick Cressard, neuropsychiatre et conseiller national de l'ordre. Le médecin du travail n'a pas besoin de ce dispositif pour remplir ses missions. »

APS Entreprises espère, une fois le réseau étoffé, pouvoir proposer quatre ou cinq noms au salarié. Quant au risque d'**exonérer** l'entreprise de ses responsabilités, APS assure que les sociétés qui demandent des tickets psy ont engagé en général un travail de prévention en amont. « Il est trop tôt pour évaluer le dispositif et dire ce qui marche ou pas, conclut Valentine Burzynski. Et le projet peut encore évoluer. »

Jean-Denis Fauxpoint, psychologue, a reçu en un an une demi-douzaine de patients adressés par ASP Entreprises. « C'est un outil intéressant en plus des actions de prévention, considère le psychologue. Et si je percevais un problème lié à l'entreprise elle-même, je n'hésiterais pas à alerter le médecin du travail », promet-il.

#### QUESTION 1

Résumez le texte en 140 mots (marge de plus ou moins 10 %).

#### QUESTION 2

Donner un nouveau titre et justifier.

#### QUESTION 3

Définir les mots désignés en gras.

## Entraînement 4 : la double peine

---

### **Catastrophes et pauvreté, la double peine...**

Par Pierre Le Hir, *Le Monde*, 23/01/2010

Face aux colères de la nature, les peuples ne sont pas égaux. Le séisme qui vient de terrasser Haïti en apporte une nouvelle et tragique illustration. S'il a été aussi destructeur – la moitié des bâtiments de la région de Port-au-Prince effondrés, un tiers des constructions de la capitale écroulées, d'autres villes dévastées à 90 % – et aussi meurtrier – au moins 75 000 morts selon les autorités haïtiennes, le double ou le triple peut-être –, ce n'est pas tant en raison de la force de la secousse que de l'extrême vulnérabilité de la République des Caraïbes. Vulnérabilité de ses habitations et de ses édifices publics, vulnérabilité de ses infrastructures collectives. Ce n'est pas faire injure à la souffrance et au courage d'une communauté si durement éprouvée que de rappeler que 70 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles et que 78 % des Haïtiens survivent avec moins de 2 dollars par jour.

Lors d'un récent colloque sur le risque sismique, trois chercheurs, Denis Hatzfeld, géophysicien à l'université Grenoble-1, James Jackson, directeur du département de géologie de l'université de Cambridge (Royaume-Uni), et Brian Tucker, président de l'ONG américaine GeoHazards International, ont présenté une communication édifiante. Elle montre, avec la froide cruauté des statistiques, que le nombre de victimes des tremblements de terre n'est pas lié à l'activité sismique, ni même à la densité de population, mais à la richesse. Ou plutôt à la pauvreté.

Les chercheurs ont recensé tous les séismes survenus depuis 1900, en comparant les pertes humaines. Résultat : alors que les régions sismiques les plus actives sont le pourtour de l'océan Pacifique et la chaîne alpine-himalayenne, les secousses ayant fait plus de 10 000 morts ont touché principalement l'Asie et l'Amérique latine, ceux qui ont fait plus de 100 000 morts étant tous localisés en Asie. « Les séismes sont beaucoup plus meurtriers dans les pays pauvres que dans les pays développés qui ont appris progressivement à s'en protéger », constate Denis Hatzfeld.

Rapportés à la population, les chiffres sont encore plus éloquents. Sur 1 million d'habitants, le risque annuel de mort par séisme est de 92 en Arménie, 41 au Turkménistan, 29 en Iran et 25 au Pérou, alors qu'il n'est que de 0,6 en Californie (pourtant située sur une faille très active), et de 0,008 en France (où la sismicité est faible). « Un écolier a 400 fois plus de probabilités de mourir dans un tremblement de terre à Katmandou qu'à Tokyo », pointent les chercheurs. Autrement dit, « les pays à fort risque sont tous à faible produit national brut (PNB) par habitant ».

Ce constat vaut pour l'ensemble des catastrophes naturelles. Au cours des deux dernières décennies, les dérèglements de la nature ont tué plus de 2 millions de personnes, et 98 % d'entre elles vivaient dans des pays à faibles ressources. Ainsi, alors que les Philippines et le Japon essuient peu ou prou le même nombre de typhons, ceux-ci font 17 fois plus de victimes dans l'archipel du Pacifique que dans l'archipel nippon. Une terrible fracture qui se retrouve dans le coût économique de ces désastres. « Les pertes dues aux catastrophes

naturelles sont vingt fois plus importantes (en pourcentage du produit intérieur brut) dans les pays en développement que dans les pays développés », note la Banque mondiale.

Rien ne laisse espérer que cette inégalité devant les aléas naturels s'estompe, bien au contraire. D'abord, parce que la croissance démographique se fait surtout dans les pays en développement, au sein de mégalopoles que leur densité rend plus vulnérables. Ensuite, parce que le changement climatique, s'il n'entre pas en jeu dans les séismes ou les tsunamis, va accentuer les phénomènes météorologiques extrêmes – précipitations et inondations d'un côté, sécheresses de l'autre – et, sans doute, provoquer des cyclones plus violents. Or les pays pauvres sont aussi les plus menacés par ce bouleversement.

Une étude du cabinet britannique Maplecroft montre que les pays les plus exposés à « un risque extrême », du fait du réchauffement, sont la Somalie, Haïti, l'Afghanistan et la Sierra Leone. Sur les 28 pays les plus en danger, 22 sont situés en Afrique subsaharienne. De son côté, la Banque asiatique de développement a averti que la fonte des glaciers de l'Himalaya met en péril l'approvisionnement en eau de 1,6 milliard d'habitants d'Asie du Sud : une région qui concentre la moitié des personnes en situation de « pauvreté absolue » dans le monde.

Que faire ? « Il existe des moyens éprouvés pour éviter les morts et minimiser les dégâts subis par les maisons, les écoles, les hôpitaux, les routes et les récoltes », plaide Olav Kjørven, l'un des responsables du Programme des Nations unies pour le développement. Les pays riches ont appris à construire des bâtiments parasismiques qui, s'ils ne garantissent pas une sécurité absolue, épargnent des vies.

GeoHazards International propose ainsi que 10 % des sommes consacrées à la reconstruction d'Haïti soient affectées à la prévention du risque sismique. Le prix à payer pour que l'apparente fatalité des calamités naturelles ne demeure pas une malédiction de la pauvreté.

#### QUESTION 1

Présentez les idées centrales du texte et dégagez une problématique (6 points).

#### QUESTION 2

Définir les mots soulignés (4 points).

#### QUESTION 3

Dans un paragraphe argumenté et en vous appuyant sur le texte mais aussi sur vos connaissances personnelles et sur l'actualité, proposez des solutions pour que « face aux colères de la nature les peuples soient égaux » (6 points).

*Orthographe, grammaire et syntaxe : 4 points*